

15<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES  
CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UEMOA



Etat d'exécution du Programme  
d'Appui Technique et Financier  
à la Guinée-Bissau

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
DES MINISTRES DE L'UEMOA

Bamako, 2011

UEMOA



**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE**

-----  
La Commission  
-----



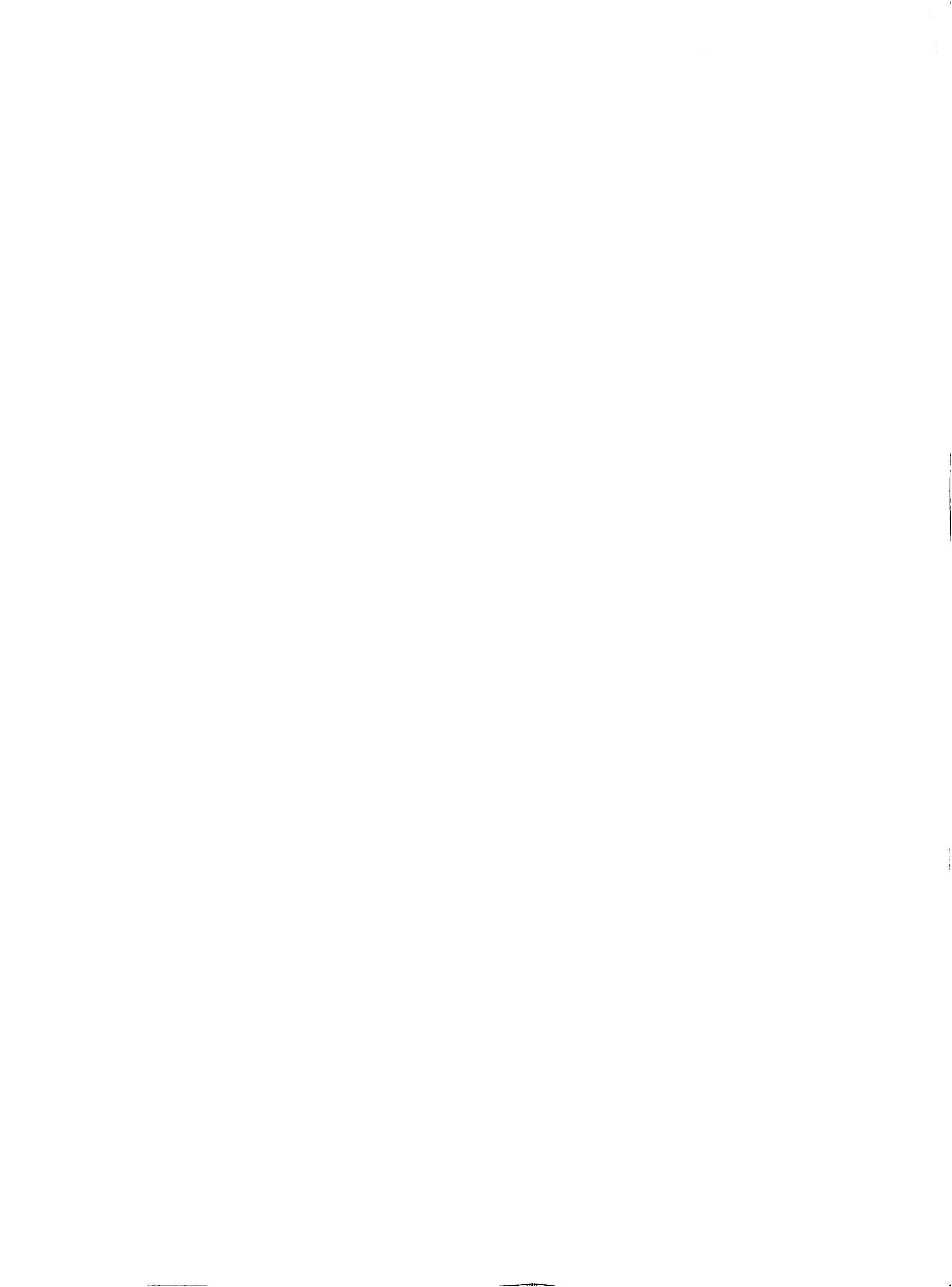
**15<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE  
GOUVERNEMENT DE L'UEMOA**  
Bamako, 22 janvier 2011

**SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**  
Bamako 2011

**DOCUMENT TRANSMIS**

**Etat d'exécution du programme d'appui technique et financier à la  
Guinée-Bissau**

- Note relative à la mise en œuvre du Programme d'Appui Technique et Financier de l'UEMOA à la Guinée-Bissau



**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE**

-----  
La Commission



**NOTE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME  
D'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER DE L'UEMOA A LA  
GUINEE-BISSAU**



La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a, lors de sa 14<sup>e</sup> session ordinaire, tenue à Bamako, le 20 février 2010, instruit les organes de l'Union d'apporter une assistance exceptionnelle à la Guinée-Bissau en vue de la préparation de la Conférence internationale sur la Guinée-Bissau. La Conférence a également insisté sur la mise en œuvre diligente du Programme d'Appui Technique et Financier à la Guinée-Bissau en vue de renforcer la capacité des administrations en charge des régies financières et de la gestion économique.

La Conférence internationale des bailleurs de fonds, prévue courant 2010 par les Autorités bissau-guinéennes, n'a finalement pas eu lieu en raison principalement des événements politiques du 1<sup>er</sup> avril 2010, à Bissau, qui ont ébranlé le pouvoir exécutif et généré de fortes tensions au niveau de l'Armée nationale. Cette situation regrettable a conduit certains bailleurs de fonds, en particulier, l'Union européenne, à geler des décaissements normalement prévus pour 2010.

Dans ce contexte tendu, il était devenu difficile pour les autorités nationales, d'organiser une table ronde pour financer les projets et programmes de développement de la Guinée-Bissau.

Toutefois, des avancées ont été enregistrées dans la mise en œuvre des diligences de la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, relatives à l'appui technique et financier de l'UEMOA à la Guinée Bissau.

En effet, le 14 juin 2010, le Conseil des Ministres de l'UEMOA, par Décision n°04/2010/CM/UEMOA, a adopté les modalités de mise en œuvre du Programme d'Appui Technique et Financier de l'UEMOA à la Guinée-Bissau. Ce programme s'étale sur une période de trois (3) ans à compter de 2010. Le coût des actions inscrites au titre de ce programme, pour la période 2010-2012, est estimé à 24,9 milliards de francs CFA, suivant la répartition ci-après :

- amélioration du pilotage de l'économie et de la gestion des finances publiques : 9,644 milliards ;
- appui au développement sectoriel : 15,344 milliards.

En raison des contraintes liées à la mobilisation des ressources nécessaires au financement dudit programme, le volet « appui au développement sectoriel », évalué à 15,344 milliards sera soumis plus tard à la table ronde des partenaires au développement.

En revanche, le volet « amélioration du pilotage de l'économie et de la gestion des finances publiques » estimé à 9,644 milliards, a démarré.

En effet, le dispositif institutionnel de suivi du programme a été mis en place, avec la tenue, le 30 juillet 2010 à Ouagadougou, de la première réunion du Comité technique de suivi. Cette réunion a adopté la feuille de route détaillée des actions à entreprendre pour le démarrage effectif du programme et les projets de termes de référence des experts à recruter ainsi que les modalités de recrutement.

Pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement dudit programme, un compte dédié à cet effet, a été ouvert par la Commission de l'UEMOA dans les livres de la



Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Ses références ont été communiquées aux différentes parties prenantes en vue du versement de leurs contributions annuelles, respectives, évaluées à :

- cent treize millions quatre cent quinze mille deux cent soixante huit FCFA (113 415 268) pour chaque Etat membre hormis la Guinée-Bissau ;
- sept cent quatre-vingt treize millions neuf cent six mille huit cent soixante dix neuf FCFA (793 906 879) pour la Commission de l'UEMOA ;
- huit cent trente deux millions neuf cent quarante six mille trente FCFA (832 946 030) pour la CEDEAO

A la date du 30 octobre 2010, seule la Commission de l'UEMOA a procédé au versement effectif de sa contribution. La Côte d'Ivoire et le Sénégal ont pris l'engagement de prélever leurs contributions respectives sur leurs commissions de transfert au titre de l'année 2009. En ce qui concerne le Burkina Faso, des dispositions sont prises pour le versement de leur participation. Des notes de relance ont été adressées le 03 novembre 2010 aux Ministres des Finances de tous les Etats membres de l'Union.

Outre la question financière, au niveau de la Commission, la procédure de recrutement de douze (12) experts chargés d'apporter une assistance technique à la Guinée, a été lancée le 15 octobre 2010 dans tous les Etats membres de l'UEMOA. Les postes concernent des domaines tels que la macroéconomie, les finances publiques, la fiscalité intérieure, la Douane, les statistiques et l'informatisation des services. A la date de clôture des candidatures, le 15 novembre 2010, cent soixante onze (171) demandes de candidatures sont parvenues à la Commission de l'UEMOA.

Le démarrage effectif du programme permettra de donner un signal fort à l'endroit des **Partenaires Techniques Financiers sur la solidarité communautaire**. Il pourrait également faciliter la tenue effective de la **Conférence internationale de la Guinée-Bissau**, si possible, en 2011.

La Commission apportera, en concertation avec les **Autorités de la Guinée-Bissau**, son appui à l'organisation et la réussite de cette table ronde.



# UEMOA

01 BP 543 Ouagadougou 01 Burkina Faso  
Tél. : +226 50 31 88 73 à 76  
Fax : +226 50 31 88 72  
Email : [commission@uemoa.int](mailto:commission@uemoa.int)  
Sites Internet : [www.uemoa.int](http://www.uemoa.int) / [www.izf.net](http://www.izf.net)

